

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES section langues vivantes étrangères : portugais est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Isabelle LEITE TEIXEIRA
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

Vice-Président

M. Fernando AMORIM
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de VERSAILLES

Membres du jury

Mme Janaina DE ANDRADE FRANCA
Professeure certifiée

Académie de CRETEIL

M. Nuno PAIVA SANTOS
Professeur certifié

Académie de POITIERS

Mme Célia PIRES PEREIRA
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 18 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU